

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DJS 225 Centre sportif quai du Lot (19^e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société SSB SPORTS.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1, R.2122-1 et R.2122-6 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et notamment son article 3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.421-1, R.421-5 alinéa c et L.433-1 ;

Vu la délibération 2016 DJS 229 en date des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016 relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public sur le site quai de Lot (19^e) dans le cadre de l'appel à projets sportifs « Paris, Terrain de jeux » ;

Vu la convention d'occupation du domaine public des locaux quai du Lot (19^e) en date du 14 octobre 2016 ;

Vu la délibération 2017 DJS 133 en date des 3, 4 et 5 juillet 2017 relative à la conclusion de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du 14 octobre 2016 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du 14 octobre 2016 en date du 20 juillet 2017 ;

Vu la demande de prolongation de la durée de la convention d'occupation du domaine public formulée par la société SSB SPORTS en date du 24 avril 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la signature de l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement, en date du 12 septembre 2018

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article unique : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société SSB SPORTS, dont le siège social est situé 29 rue Jacques Louvel Tessier (10^e), l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public du 14 octobre 2016 dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO